



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 5 mars 2021

Objet : Approbation de la convention d'objectifs et de financement pour le multi-accueil « L'Anghjulelli » avec la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse

Date de la convocation : vendredi 26 février 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Ettaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Ettaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/MAI/01/06 en date du 19 mai 2020 portant approbation des conventions d'objectifs et de financements entre la ville et la caf pour le versement de la Prestation de service unique (PSU) Etablissement d'accueil du jeune enfant, pour le multi accueil et la crèche municipale l'Anghjulelli et le versement de la prestation de service pour le Relais d'assistantes maternelles ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que la Caisse d'allocations familiales (CAF) participe au financement des crèches et multi-accueils en versant aux organismes gestionnaires une Prestation de service unique (PSU) et différents bonus liés aux caractéristiques des publics accueillis ;

Considérant que pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de ces financements, notre collectivité a signé avec la CAF une convention d'une durée d'un an qu'il convient de renouveler pour le multi-accueil l'Anghjulelli ;

Considérant que cette convention précise la mise en place de bonus liés aux caractéristiques des publics accueillis et intégrés dans le versement de la PSU :

- Le bonus « inclusion handicap » pour mettre en œuvre le principe d'égalité de traitement des enfants porteurs de handicap.
- Le bonus « mixité sociale » pour favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).
- Le bonus « territoires prioritaires » pour développer les capacités d'accueil dans les Quartiers prioritaires de la ville (QPV) et dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR).

Considérant que le renouvellement de la présente convention est proposé pour une durée de cinq ans soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Après avoir entendu le rapport de Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de financement pour le multi-accueil « L'Anghjulelli » avec la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse pour une durée de cinq ans soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025, telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli